

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE DE GASPÉ

AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 et 2028

Le conseil municipal a adopté le 30^e jour de janvier 2026 les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Les charges prévues pour l'exercice financier 2026 s'établissent comme suit :

Administration générale	461 230 \$
Sécurité publique	229 880
Transport	596 170
Hygiène du milieu	552 500
Santé et bien-être	8 380
Aménagement, urbanisme et développement	43 270
Loisirs et culture	49 680
Frais de financement	24 590

TOTAL DES CHARGES 1 965 700 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement en capital de la dette 51 530

**TOTAL DES CHARGES
ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES** **2 017 230** \$

Pour payer les charges et la conciliation à des fins fiscales mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les revenus suivants :

REVENUS

Taxes	1 527 740 \$
Paiement tenant lieu de taxes	16 760
Transferts	347 610
Autres revenus de sources locales	125 120

TOTAL DES REVENUS **2 017 230** \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations suivant :

Total des dépenses anticipées :

ANNÉE 2026	ANNÉE 2027	ANNÉE 2028
3 200 000 \$	3 165 000 \$	1 400 000 \$

Les dépenses en immobilisations ci-haut mentionnées pour l'année **2026** sont :

- la reconstruction d'un tronçon de la route Centrale, subventionnée en partie par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- la finalisation des travaux de réfection de la halte municipale, subventionnée à 90 % par le Fonds d'aide aux organismes.

Travaux prévus pour l'année **2027** :

- la reconstruction d'un deuxième tronçon de la route Centrale (PAVL)
- différents travaux de réfection des bâtiments municipaux (subventionnés par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec – TECQ)

Pour **2028**, les travaux prévus consistent en :

- la construction d'un abri à abrasif au montant de 375 000 \$ (conditionnel à une subvention gouvernementale de 250 000 \$, à confirmer, et un règlement d'emprunt d'une durée de 15 ans)
- divers travaux pour la mise à niveau des infrastructures d'eau de la municipalité (subventionnés via la TECQ)

COMPTE DE TAXES 2026

TAXES FONCIÈRES

La taxation foncière à taux variés pour l'année 2026 se détaille comme suit :

	2025	2026
Résiduelle (résidentielle et autres)	0.5900	0.7000
Immeubles de 6 logements ou plus	0.7015	0.8323
Immeubles non résidentiels	1.4000	1.6610
Immeubles industriels	1.5500	1.8390
Terrain vagues desservis	1.7050	2.0229
Immeubles agricoles	1.1728	1.3915
Forestier	0.5900	0.7000

TARIFS AQUEDUC, ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT

Le tarif d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement passe de 515 \$ à **516 \$**. Pour ceux qui bénéficient du service d'aqueduc uniquement, le tarif demeure stable, soit à **352 \$**.

Le tarif pour les utilisateurs munis d'un compteur d'eau reste à **0.79 \$** du mètre cube.

TARIF POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif des matières résiduelles pour les unités résidentielles passe de 335 \$ à **350 \$**, alors que le tarif pour les ICI passe de 350 \$ à **360 \$**.

Toutefois, pour les contribuables générant de grandes quantités de déchets (plus de 20 levées de bac à déchets par année), le tarif pour les matières résiduelles (unités résidentielles) est de **525 \$**.

Pour les contribuables limitant l'emploi de leur bac à déchets à moins de 12 levées par année et participant activement aux collectes de récupération et de compost, le tarif pour les matières résiduelles (unités résidentielles) est de **332.50 \$**.

Donné à Sainte-Thérèse de Gaspé
Ce 30^e jour de janvier 2026

La directrice générale et
greffière-trésorière
Karine Lachance